



Parc
naturel
régional

Extrait du Registre des délibérations du 26 juin 2024

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 4 juillet 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 30 mai 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (543 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 543 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 26 juin 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Chaillé-les-Marais (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Andilly : Caroline SOULIÉ ; Benon : Jany LESOUËF ; Charron : Pascale SAINT JALMES ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuailled'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Anthony MOREAU ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEAULT ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Anne CLERE ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE et Marie-Thérèse CHAUVINEAU ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Saint Symphorien : David ROUGER ; Vallans : Olivier CAILLÉ ;

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; La Bretonnière-La Claye : Frédéric MARTINEAU ; Chaillé les Marais : Antoine METAIS ; Champagné les Marais : Natacha MORIN ; Curzon : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Luçon : Francis VRIGNAUD ; Maillezais : Annie RINEAU ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Rives d'Autise : Christie SIMON ; Saint Michel en l'Herm : Jackie RENAUD ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ ; La Taillée : Florence TROTTIN ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES ; Triaize : Didier JOUSSEAU ; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BÉTEAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

Au titre des EPCI :

Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOÏE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

Adhésion de la commune non classée Saint Ouen d'Aunis



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



58 PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX
EN FRANCE

Aubrac, Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Baie de Somme, Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardeche, Mont-Ventoux, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord.

Adhésion de la commune non classée « Saint Ouen d'Aunis » au Syndicat mixte

Contexte

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin,

Saint Ouen d'Aunis, commune non classée, souhaite adhérer au Syndicat mixte et a délibéré en ce sens en mars 2024.

Le Bureau a, conformément à l'article 7-1-A des statuts du Syndicat mixte, fixé le montant de la cotisation annuelle de la commune à 50 € par délibération du 15 mai 2024.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'adhésion de Commune de Saint Ouen d'Aunis au Syndicat mixte et de mettre à jour la liste des communes adhérentes annexée aux statuts.

Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- > d'approuver l'adhésion de Saint Ouen d'Aunis au Syndicat mixte, commune non classée
- > de mettre à jour la liste des communes adhérentes annexée aux statuts

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

